



## Appel à manifestation d'intérêt Action « Science/recherche participative »

Le développement de la science et de la recherche participatives<sup>1</sup> les fait apparaître aujourd'hui comme une troisième voie de recherche, complémentaire des pratiques plus classiques de la recherche académique et de la recherche industrielle. L'implication des citoyen-ne-s peut, dans les projets de science et recherche participatives, prendre la forme d'une participation au recueil des données, une implication dans leur interprétation, voire une co-production des projets de recherche.

Comme l'ont montré par exemple le succès de projets conduits par le CRI<sup>2</sup> et le CRESS<sup>3</sup>, ou encore au LEPS<sup>4</sup> à Paris 13, la nouvelle Université de Paris et ses partenaires au sein de Sorbonne Paris Cité ont vocation à s'impliquer dans cette nouvelle dynamique qui contribue à renforcer le lien entre l'Université et la société et à renouer un lien de confiance entre les acteurs de la recherche et les citoyen-ne-s.

Dans ce cadre, le but de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est double :

- Identifier de nouvelles communautés scientifiques intéressées par la démarche de co-construction avec les citoyen-ne-s de projets de recherche et d'élaboration de nouveaux savoirs et de collecte de données ;
- Identifier les besoins de ces communautés pour lancer de nouveaux projets de science et recherche participatives et assurer une première série de mises en œuvre avec le soutien de l'IdEx Université de Paris.

### Attendus des réponses à l'AMI

Les réponses à l'Appel à Manifestation d'Intérêt prendront la forme d'une proposition de thématique et de modalités d'implication des citoyen-ne-s (participation au recueil et/ou à l'interprétation des données, implication dans la définition des projets)<sup>1</sup>. Les réponses proposant une évolution d'un projet de recherche vers un projet participatif "grand public" seront également étudiées.

Les projets pourront reposer sur le développement d'interface(s) numérique(s) pour les collaborations avec la société civile (il ne pourra pas s'agir de plateformes ou d'espaces de travail collaboratifs entre chercheur-e-s uniquement).

Une proposition de budget complètera la réponse déposée.

Les dépenses éligibles concernent : les prestations de service, les missions et colloques, les dépenses de fonctionnement et d'équipement, et les vacations et dépenses de personnels<sup>5</sup>. Les fonds mobilisables pour chaque projet ne sont pas définis *a priori*, sachant cependant que le budget maximum dédié à cet AMI est de 200 k€.

<sup>1</sup> Note jointe : Les sciences participatives en quelques mots

<sup>2</sup> Centre de Recherche Interdisciplinaire

<sup>3</sup> Centre de Recherche en Epidémiologie et Statistiques

<sup>4</sup> Laboratoire Éducatifs et Pratiques de Santé

<sup>5</sup> Dans la limite de 5 k€ ; les gratifications de stage ne sont pas considérées comme des dépenses de personnel mais de fonctionnement.

## Conditions générales d'éligibilité des projets

La.le porteur-euse principal-e du projet devra être membre d'une unité de recherche rattachée à Sorbonne Paris Cité<sup>6</sup>. En cas de portage principal en dehors du périmètre de l'Université de Paris, un-e porteur-euse secondaire au titre de l'Université de Paris devra être identifié-e. L'implication des organismes de recherche partenaires de l'IdEx<sup>7</sup> est encouragée.

Le projet devra également soit (i) reposer sur l'implication d'une organisation issue de la société civile (association, fondation, ou autres structures privées à but non lucratif) et n'émanant pas d'une unité de recherche, soit (ii) prévoir de façon explicite une implication de citoyen-ne-s et les modalités de leur mobilisation.

### Le contenu du dossier à remettre s'articulera autour de quatre grands axes

- les thématiques de l'étude, le contexte, l'opportunité d'une approche participative, les enjeux pour la société, un état de l'art ;
- le pilotage du projet en montrant la complémentarité de l'équipe de recherche et de l'organisation issue de la société civile ou des citoyen-ne-s plus largement impliqué-e-s, incluant une programmation et une répartition des activités ;
- les finalités du partenariat recherche – société civile (rapprochement institutionnel pour mieux travailler ensemble, accord conjoncturel pour peser dans une controverse, coalition de cause pour l'émergence d'une problématique et son traitement, accès à de nouveaux types ou de nouveaux volumes de données *via* l'implication citoyenne, etc.) ;
- la diffusion et la valorisation des résultats, les impacts sociétaux, les retombées socio-économiques.

## Calendrier

Le calendrier s'étend de mai 2019 à janvier 2020 :

- Les réponses pourront être soumises au fil de l'eau entre le 13 mai 2019 et le 4 novembre 2019 par la.le porteur-euse principal-e, sous la forme d'un fichier attaché unique de 3 pages maximum au format pdf exclusivement à l'adresse : AO-IdEx-UnivParis@uspc.fr ;
- L'expertise des dossiers et le retour vers les porteurs-euses pour préciser les projets et budgets, et, le cas échéant, rapprocher les projets de plateformes, se feront au fil de l'eau au fur et à mesure de leur soumission ;
- Janvier 2020 : annonce des projets sélectionnés et attribution des budgets.

## Procédure d'accompagnement

Un groupe de travail composé de personnalités qualifiées sera constitué sous l'autorité des vice-président-e-s recherche de Sorbonne Paris Cité pour accompagner les projets et permettre leur maturation.

## Procédure de sélection

Les projets ayant atteint une maturité suffisante seront soumis au CoPil IdEx pour l'attribution définitive d'un budget.

---

<sup>6</sup> Université Paris Descartes, Université Paris Diderot, IPGP, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, Université Paris 13, EHESP, FMSH, Inalco, Sciences Po, et, dans les mêmes conditions, l'ENSAPVS.

<sup>7</sup> CNRS - Ined - Inria - Inserm - IRD